

# *Comment soutenir les parents séparés dans l'intérêt de leurs enfants ?*

## **ESPACE PARENTS DANS LA SÉPARATION LIÈGE**

*Deux parents, deux maisons  
Et les enfants ... ?*



# *Rapport d'activités*

*Année 2015*

## I. Descriptif de l'action réalisée

<b>Titre du projet</b>	<b>Comment soutenir les parents séparés dans l'intérêt de leurs enfants ?</b>
<b>Type d'activité</b>	Création d'un espace parents dans la séparation
<b>Description de la problématique et constats</b>	<p>Depuis quelques années, les situations de séparations parentales entraînant de nombreuses difficultés auprès des enfants et des jeunes que nous rencontrons se multiplient. Certains de ces jeunes sont pris dans des conflits de loyauté entre leurs parents, poussés à faire des choix impossibles amenant parfois à une rupture de liens entre l'enfant et son/ses parents et/ou se retrouvent parfois à devoir assumer une position qui ne devrait pas être la leur, comme celle de messenger. Souvent, des rancœurs subsistent ou se sont créées entre les parents à la suite de la séparation et la communication est difficile. Dans certaines situations, la justice est déjà intervenue pour trancher les questions sur lesquelles les parents n'ont pas pu se mettre d'accord (hébergement, école, etc.), mais cela n'a pas eu d'effet sur le mal-être ressenti actuellement par ces enfants</p>
<b>Objectifs de départ</b>	<p>L'objectif principal est d'intervenir rapidement, de manière préventive, dans les situations de conflit parental qu'elles soient judiciairisées ou non.</p> <p>Nous visons à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- renforcer la responsabilité parentale ;</li><li>- sauvegarder le droit de l'enfant à maintenir des relations plus harmonieuses avec ses deux parents ;</li><li>- établir ou rétablir la capacité des parents à communiquer et à coopérer ;</li><li>- soutenir les parents dans une démarche d'expression des émotions, sans jugement ;</li><li>- imaginer avec les parents de nouvelles perspectives quant à leurs relations parentales, en les recentrant sur le bien-être de l'enfant ;</li><li>- construire un cadre respectueux pour chacun.</li></ul>
<b>Public concerné</b>	Les familles et plus particulièrement, les parents séparés ou en instance de séparation qui rencontrent des difficultés liées au partage de l'éducation des enfants domiciliés sur l'arrondissement de Liège.

<b>Moyens mis en œuvre</b>	<p>Réunions de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concertation entre intervenants</li> <li>➤ Concertation entre les directions des AMO partenaires</li> <li>➤ Comité de pilotage</li> <li>➤ Formation commune et formation spécifique aux outils de médiation</li> </ul> <p>Activités hebdomadaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Permanences téléphoniques</li> <li>➤ Permanences physiques</li> <li>➤ Rendez-vous</li> </ul>
<b>Dates</b>	Dans le cadre du plan d'actions du CAAJ de Liège du 01/02/2015 au 31/12/2017
<b>Lieu</b>	
<b>Permanences</b>	<p>Tribunal de la Famille de Liège Palais de Justice – Annexe Nord Rue de Bruxelles 2, 4000 LIEGE</p>
<b>Rendez-vous</b>	<p>Espace Wallonie Place Saint-Michel 86, 4000 LIEGE</p>
<b>Promoteur</b>	<p>Service Droit des Jeunes – AMO Rue Lambert-Le-Bègue 23, 4000 LIEGE</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Droit des Jeunes La boussole Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes Service d'Actions Sociales Arkadas Ecoutons les jeunes</p>
<b>Implications</b>	<p>14 travailleurs sont détachés de leur travail à l'AMO, à raison de +/- ½ journée par travailleur toutes les deux semaines, pour assurer des permanences et le suivi de dossiers.</p> <p>+ 1 travailleur engagé à mi-temps pour assurer la coordination (subsides CAAJ)</p>
<b>Subsides</b>	C.A.A.J Liège
<b>Budget octroyé</b>	19.950 €
<b>Personnel engagé</b>	un travailleur social à mi-temps

## II. Méthodologie du projet

L'espace parents intervient suite :

- à l'orientation d'un service social, tous secteurs confondus ;
- à l'orientation du Tribunal de la Famille et de la Jeunesse ;
- à l'invitation écrite du Parquet : Le Ministère Public invite, par courrier, les parents à prendre contact avec l'espace parents, notamment lorsqu'il est saisi d'une plainte pour non représentation d'enfant. Cette information, qui tend à inciter à cette démarche, n'est toutefois pas contraignante et la confidentialité est garantie.
- à un contact de l'un des parents avec un intervenant de l'espace parents lors de la permanence téléphonique ou physique. Ce premier contact permettra d'expliquer les missions et modalités d'intervention de l'espace parents sans entrer dans une analyse de la situation.

Lors de ce premier contact, le parent marque son accord pour une rencontre individuelle ou commune avec l'autre parent :

- 1) Si le parent opte pour une rencontre individuelle, nous fixons un premier rendez-vous et si, suite à l'entretien, ce parent accepte une rencontre avec l'autre parent, voir les modalités reprises au point 2.
- 2) Si les deux parents marquent leur accord pour une **rencontre commune**, nous fixons un rendez-vous avec ceux-ci et deux intervenants de l'espace parents. La prise de contact avec l'autre parent est assurée à l'initiative du parent demandeur lorsque ce dernier peut l'envisager, sinon par l'intermédiaire de l'intervenant ;  
La rencontre parentale commune se fait par deux intervenants et peut être suivie d'un ou deux entretiens, si nécessaire.

A l'issue de ceux-ci, différentes propositions peuvent être envisagées :

- orientation en médiation familiale ;
- mise en contact avec un intervenant ou un service social plus indiqué ;
- requête conjointe adressée au Tribunal de la Famille.

## III. Activités réalisées

### A. Description des activités

#### Le comité de pilotage

Un comité de pilotage a été créé avec différents partenaires. Sa mission principale est de permettre un espace de discussion et de réflexion sur la méthodologie du projet et sur son évolution.

Il se réunit à raison d'une réunion minimum tous les deux mois.

Il est composé de deux représentants du Parquet (magistrat et criminologue), d'un juge de la jeunesse, d'un avocat, d'une directrice adjointe du SPJ, d'au moins un représentant de chacune des AMO partenaires et de la coordinatrice du projet.

### **Les réunions de concertations**

Les réunions de coordination et d'évaluation appelées aussi réunions de concertation sont mises en place une demi-journée par mois entre les 15 intervenants afin d'analyser les situations et d'ajuster au besoin notre méthodologie.

### **La formation commune**

Les intervenants de l'Espace Parents suivent une formation spécifique et continue qui veille à respecter la philosophie du projet et garantie une méthodologie de travail commune.

Au cours des années 2014 et 2015, 8 journées de formation ont été organisées, assurées par Monique STROOBANTS, médiatrice familiale agréée internationale. Ces journées de formation nous offrent les bases théoriques mais aussi pratiques de la médiation familiale, axées sur le conflit et ses modes de résolution. Elles nous apportent des outils de travail supplémentaires pour mener à bien les rencontres proposées aux parents.

- La cohésion de l'équipe par rapport au projet
- L'accueil téléphonique/ à la permanence
- La proposition de rencontre au 2<sup>ème</sup> parent
- La mise en relation/ l'empathie
- Les rencontres individuelles/ en dyade/ la médiation navette
- Les conflits/ les ententes
- La présence de l'enfant (dans l'espace ou bien en dehors : la place de l'enfant et comment le rendre présent dans l'esprit des parents)
- Les émotions
- Les situations de violences (entre parents et parents/enfants)
- + supervision et analyse de situations
- ...

### **Les réunions de directions**

Des réunions de directions ont lieu régulièrement afin de se concerter au mieux dans la poursuite du projet (retour sur l'évolution, réflexion globale entre les travailleurs engagés dans le projet et les directions, mise en perspective...)

### **Présentation du projet aux services extérieurs**

Le service a pu être présenté auprès de différentes instances afin que l'orientation se fasse dans la mesure du possible de manière préventive en vue d'éviter les situations totalement

dégradées. Nous privilégions l'information et la sensibilisation au travers du travail en réseau existant.

### **Activités hebdomadaires**

- **Permanences téléphoniques :**  
 Mardi de 15H30 à 17H  
 Mercredi de 13H à 14H  
 Jeudi de 10H à 12H
  
- **Permanences physiques :**  
 Lundi de 9H à 12H  
 Mardi de 9H à 12H
  
- **Journées de rendez-vous :**  
 Mercredi de 9H30 à 17H  
 Vendredi de 9H30 à 17H  
 + Éventuellement à d'autres moments en fonction des disponibilités.

### **B. Calendrier 2014-2015 (activités autres que les permanences et rendez-vous)**

<b>2014</b>		
<b>Date</b>	<b>Activités</b>	<b>Lieu</b>
30/06/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes – A.M.O
27/08/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes – A.M.O
18/09/2014	Réunion de concertation avec l'EPS de Charleroi	SDJ de Charleroi - AMO
23/09/2014	Réunion du comité de pilotage	Espace Wallonie Liège
02/10/2014	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
23/10/2014	Présentation du projet au parquet du Tribunal de la Famille de Liège	Parquet du Tribunal de la Famille de Liège
06/11/2014	Présentation du projet au S.A.J de Liège	S.A.J de Liège
14/11/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
24/11/2014	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
25/11/2014	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
02/12/2014	Présentation du projet aux juges de la Famille et de la Jeunesse	Tribunal de la Famille (palais de Justice-Annexe Nord)

04/12/2014	Réunion du comité de pilotage	Parquet du Tribunal de la Famille de Liège
11/12/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O

<b>2015</b>		
<b>Date</b>	<b>Activités</b>	<b>Lieu</b>
13/01/2015	Présentation du projet au S.P.J. de Liège	S.P.J de Liège
	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes – AMO
15/01/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
19/01/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
29/01/2015	Réunion du comité de pilotage	Droit des Jeunes-AMO
02/02/2015	Présentation du projet aux juges de la Famille et de la Jeunesse aux audiences	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
09/02/2015	Formation commune aux outils de médiation	Salle Yerna de la F.G.T.B
03/03/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
27/03/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
12/03/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
	Participation au groupe Cochem	Parquet famille (palais de Justice-Annexe Nord)
23/03/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
24/03/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
07/05/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
12/05/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
18/05/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège-AMO
27/05/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
09/06/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
11/06/2015	Participation au groupe Cochem	Parquet famille (palais de Justice-Annexe Nord)

15/06/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
18/06/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
16/07/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
02/09/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
08/09/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
10/09/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
15/09/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
18/09/2015	Présentation du projet à une conférence de midi du jeune barreau de Liège sur la médiation familiale	Tribunal du Commerce de Liège
22/09/2015	Présentation du projet à la plateforme provincial VIF	Rue Beeckman, 4000 Liège
01/10/2015	Présentation du projet à la coordination locale d'Ans	C.P.A.S d'Ans
05/10/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
12/10/2015	Présentation du projet à la plateforme A.M.O/S.A.J	S.A.J de Liège
04/11/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes - AMO
10/11/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
17/11/2015	Réunion de concertation entre intervenants	SDJ de Liège- AMO
25/11/2015	Réunion de concertation des EPS	SDJ de Liège - AMO
07/12/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes - AMO
01/12/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège



## **Composition de l'équipe**

BONSIGNORE Tiziana, Coordinatrice

Travailleur à mi-temps a été engagé en vue de coordonner le projet. Il a pour mission :

- Assurer les permanences téléphoniques ;
- Gestion de la boîte électronique ;
- Suivi de dossiers individuels ;
- Gestion de l'agenda ;
- Invitation des parents au service ;
- Travail administratif (P.V, ouverture de dossiers, statistiques) ;
- Présentation du projet auprès des services.

Ainsi que :

Deux travailleurs par AMO sont détachés environ une demi-journée chacun par semaine pour assurer les permanences physiques et les entretiens individuels et communs.

BURQUEL Pascal, Ecoutons les jeunes

CHARLIER Séverine, La boussole

DUPONT Rachel, Droit des Jeunes

GERARD Sandra, Service Droit des jeunes

GROESMANS Bernadette, La boussole

GUTTIEREZ Manuela, Arkadas

HIJANE Moulay, Arkadas

JIMENEZ Inma, Service d' Actions Sociales

MERSCH François, Service d' Actions Sociales

LASTRA Nathalie, Droit des Jeunes

LEBRUN Cédric, Ecoutons les jeunes

PUFALT Bertrand, Centre Liégeois d' Aide aux Jeunes

QUINTIN Sylvie, Centre Liégeois d' Aide aux Jeunes

TROMME Caroline, Centre Liégeois d' Aide aux Jeunes

#### **IV. Quelle est la place des enfants et des adolescents dans notre pratique ?<sup>1</sup>**

De nombreuses études démontrent qu'une intervention précoce auprès des familles en difficultés joue un rôle considérable dans l'amélioration du développement intellectuel et socio-affectif des enfants.<sup>2</sup>

Il est dès lors primordial de rencontrer les situations de précarisation des liens familiaux dues aux séparations conflictuelles, source d'isolement, de rejet, voire d'éclatement des familles ...<sup>3</sup>

Le nombre de séparations considérées comme problématiques est important. Les conséquences négatives de celles-ci sur les enfants sont nombreuses (troubles de l'apprentissage, décrochage scolaire, dépression, ruptures familiales et/ou sociales,...)

Il est évident que les mineurs pris en charge par l'aide spécialisés ne sont pas épargnés loin s'en faut.

Les enfants constituent **le fil conducteur** des propos tenus par leurs parents et sont « rendus présents » en permanence lors des échanges menés par les intervenants lors des rencontres parentales, individuelles ou communes.

**Les enfants sont les premiers bénéficiaires** dans la mesure où le travail mené dans un premier temps avec les parents, tend à la diminution des tensions vécues dans les deux espaces de vie des enfants et ce, grâce à une articulation plus positive des parents dans leur rôle éducatif.

Si lors des rencontres parentales, **les parents émettent ou relayent le souhait de leurs enfants d'être rencontrés**, cette étape ne s'envisage qu'après avoir clarifié avec les parents les objectifs de cette rencontre.

L'EPS entend éviter d'installer les enfants à une « place d'otage » dans le conflit de leurs parents.

Les paroles d'enfants qui seraient recueillies et portées à la connaissance des parents de façon abrupte, (dans la méprise d'un travail de soutien des enfants et des parents visant à apaiser les tensions), risquent d'alimenter une fois de plus l'opposition entre parents ou de mettre en difficultés l'enfant dans la relation avec son (ses) parent(s).

Les jeunes orientés par les S.A.J, S.P.J concernés par des situations de séparation conflictuelles seront pris en charge selon une méthodologie veillant à ce que leur paroles ne soient pas prise en otage et qu'un travail relationnel avec les parents puisse être proposé. En cela, l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes est pris en considération.

Concernant l'Espace Parents de Liège, durant cette année, 4 adolescents ainsi qu'une jeune fille majeure ont été rencontrés à la suite d'une rencontre commune avec leurs parents.

---

<sup>1</sup> Argumentaire des Espaces parents dans la séparation

<sup>2</sup> Voy la déclaration de politique communautaire 2014-2019 Point VII. Parentalité 1.Soutenir les parents dans leur rôle éducatif p 43

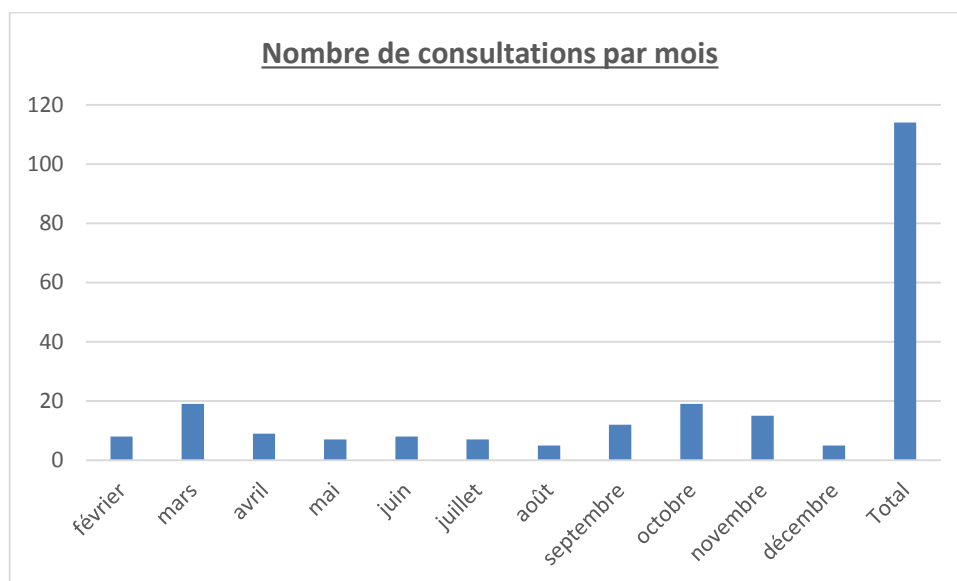
<sup>3</sup> Source citée lors du colloque de mai 2015 « Adol'errance » à Libramont, mai 2015, voy. Reportage de la « Prévention Générale »réalisé par RTA « Home Sweet Home »-2014.

## V. Éléments d'appréciation relatifs à la réalisation de l'objet social (analyse quantitative et qualitative)

### Consultations

Le service a démarré le 2 février 2015.

**114 consultations** sont répertoriées pour cette année :

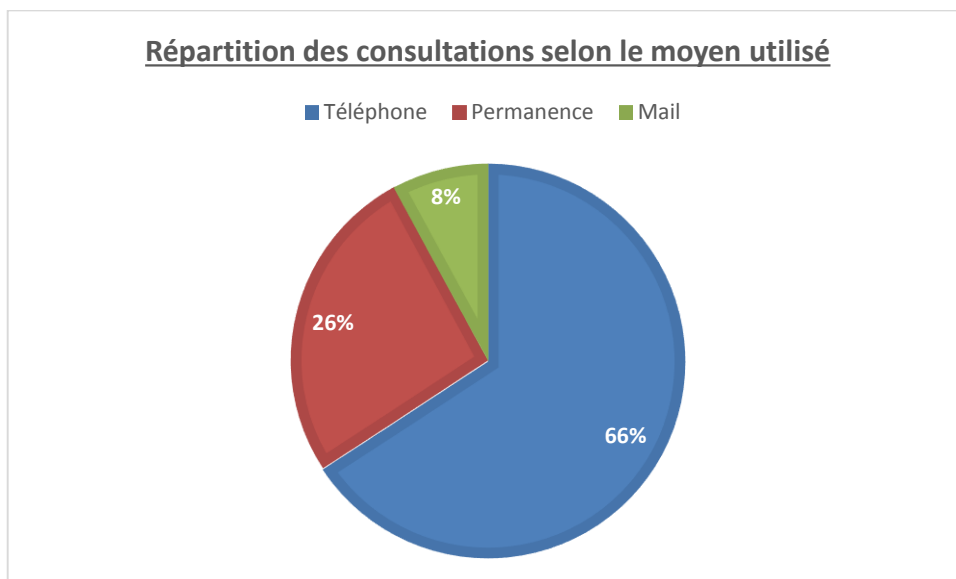


Le nombre de demandes reste fluctuant tout au long de l'année.

Toutefois, les mois de juillet, août et décembre sont peu représentatifs au vu des vacances scolaires et de la fermeture du service du 29 juin au 31 juillet inclus ainsi que du 21 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclus.

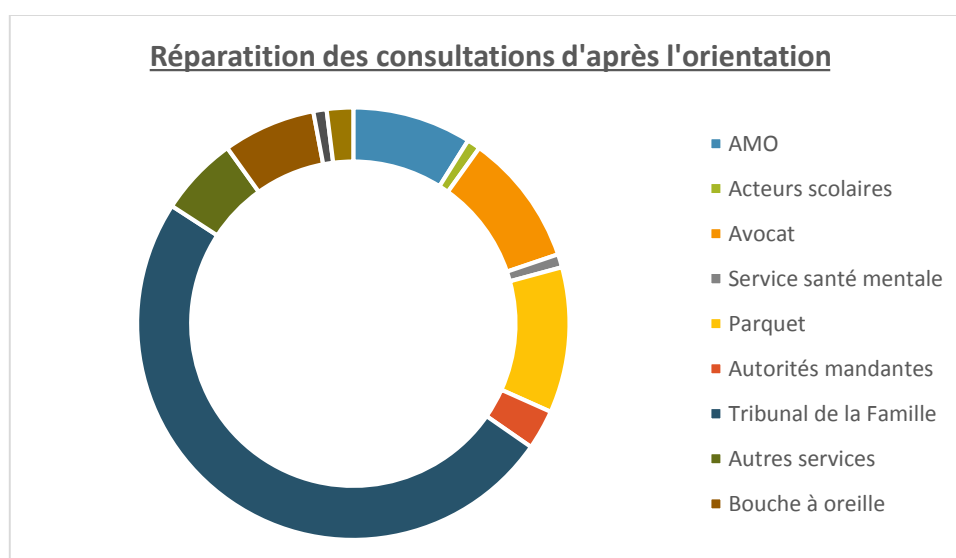
Grâce aux présentations du projet auprès des services extérieurs et à nos partenaires, le service gagne de plus en plus de visibilité.

Dans le graphique ci-dessous, l'évolution des demandes est présentée par le **moyen utilisé** pour la première prise de contact avec le service :

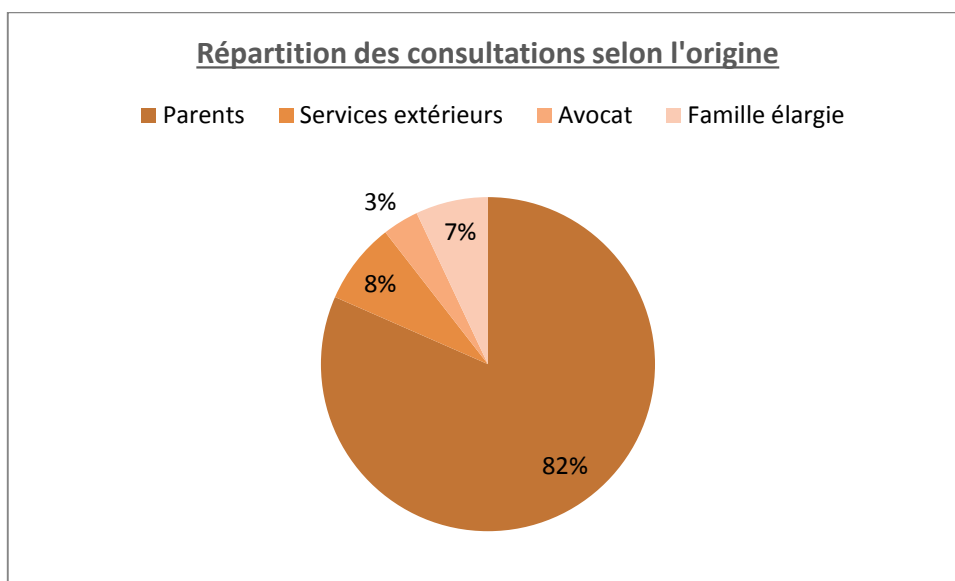


Le **principal envoyeur** reste le Tribunal de la Famille pour 49 % demandes suivi du parquet (11%), des avocats (10%) et des AMO (9%).

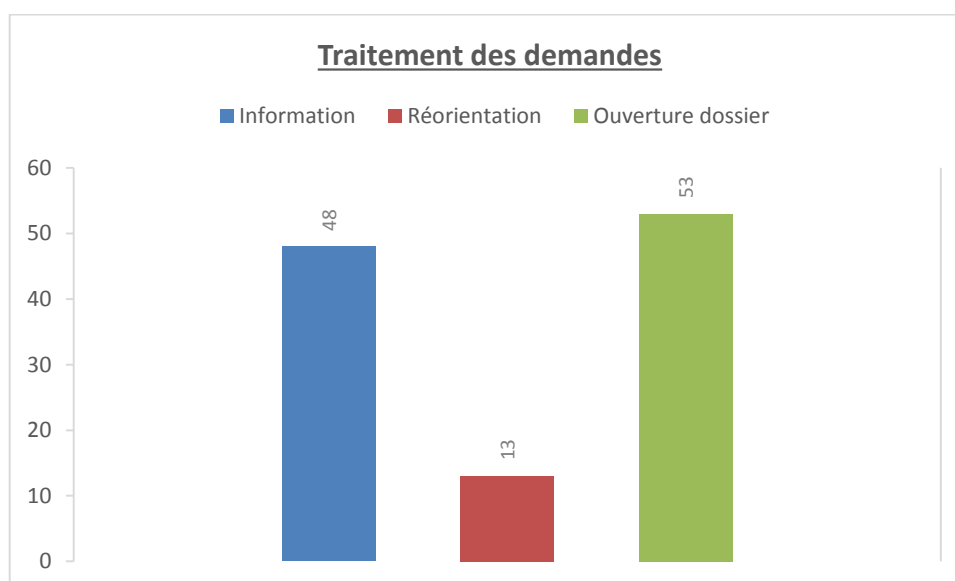
13 envoyeurs restent inconnus.



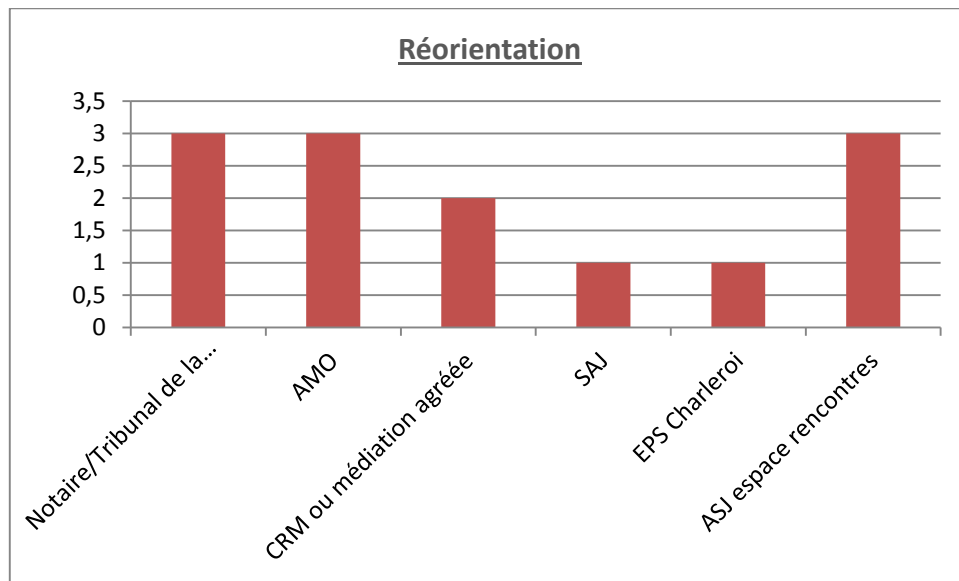
Les demandes provenant de particuliers représentent 82% des consultations.



La moitié des consultations (47%) ont fait l'objet d'une ouverture de dossier.



13 personnes (11%) ont été réorientées vers un autre service.



### **Dossiers ouverts**

Sur l'ensemble des consultations, **50 dossiers** ont été ouverts avec au moins une rencontre individuelle avec un des deux parents. La différence avec le pourcentage du tableau statistique précédent sur le traitement des demandes est due au fait que pour un même dossier, deux parents ont pu prendre contact avec l'espace parents pour avoir une première information.

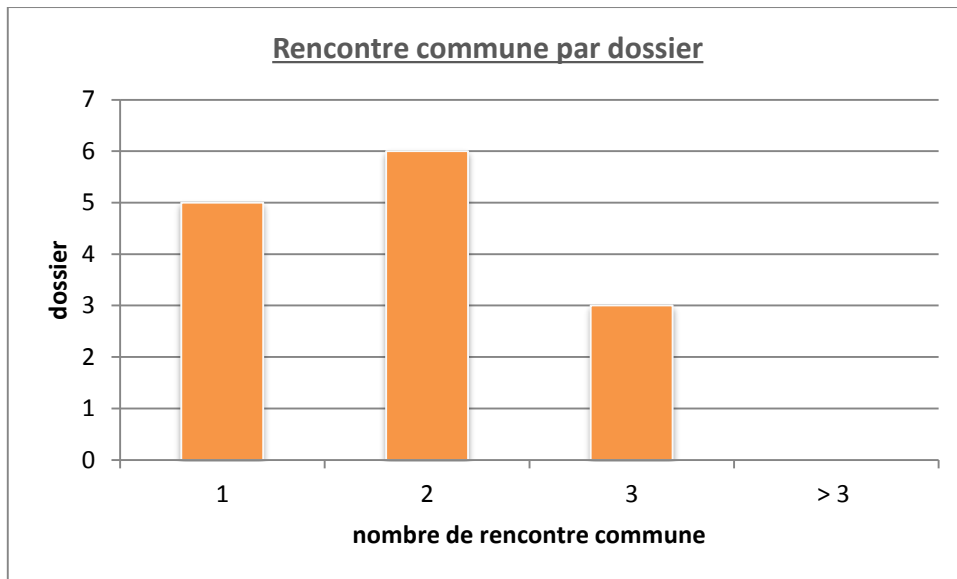
20 dossiers étaient en cours de procédure judiciaire.

Etant donné que certains dossiers sont toujours ouverts actuellement, les statistiques devront être complétées ultérieurement.

### **Rencontres individuelles & communes**

Le nombre de rencontres s'élève à :

- **88 rencontres individuelles** au total avec 49 parents demandeurs et 20 avec l'autre parent ;
- Sur 50 dossiers, **14** ont accepté une **rencontre commune** ;
  - o dont une rencontre commune sans rencontre individuelle préalable.



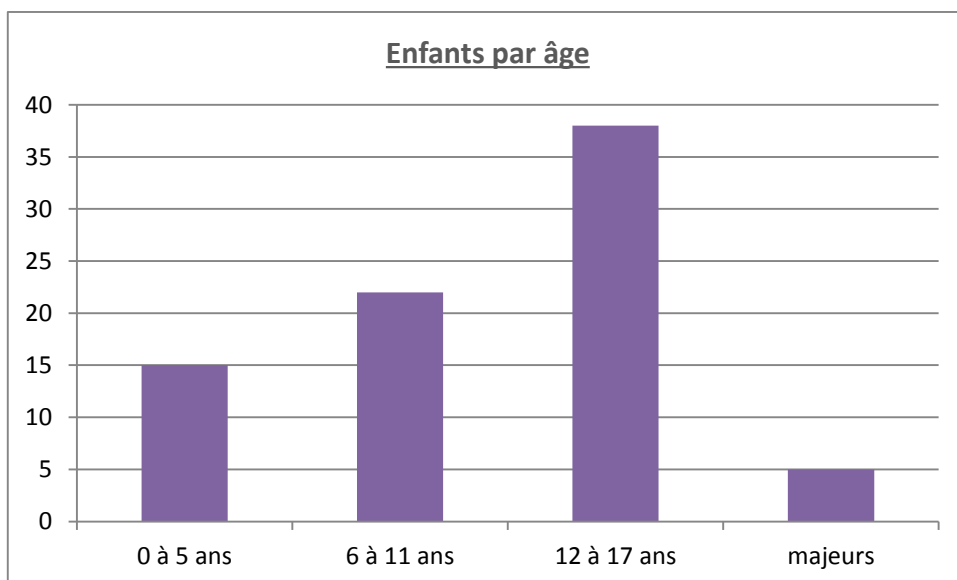
Quatre adolescents ont été rencontrés ainsi qu'une jeune fille majeure.

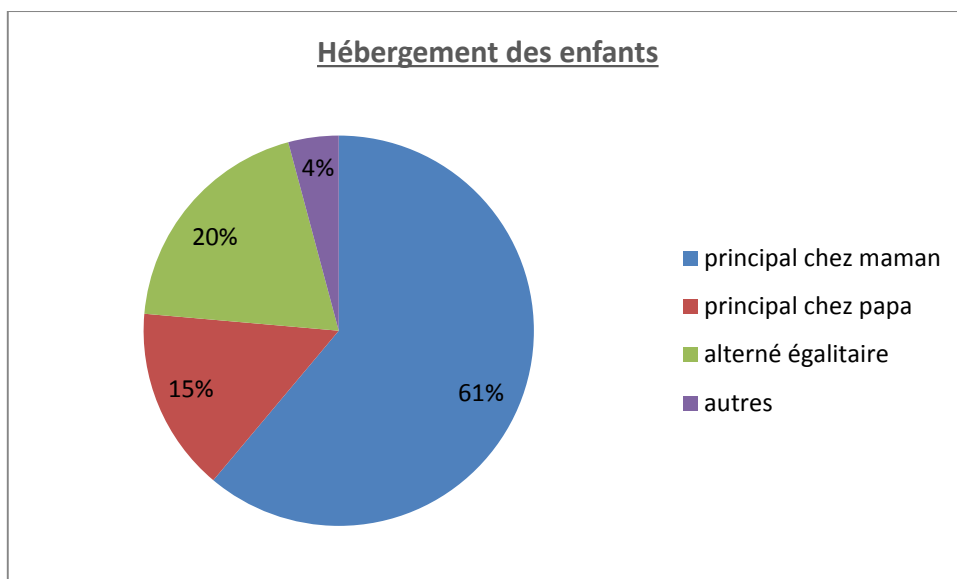
Une rencontre entre mère-enfant a également été réalisée.

#### Les enfants

Le nombre d'enfants concernés par les séparations parentales s'élèvent à **80**.

Nous les avons répartis par **âge** :

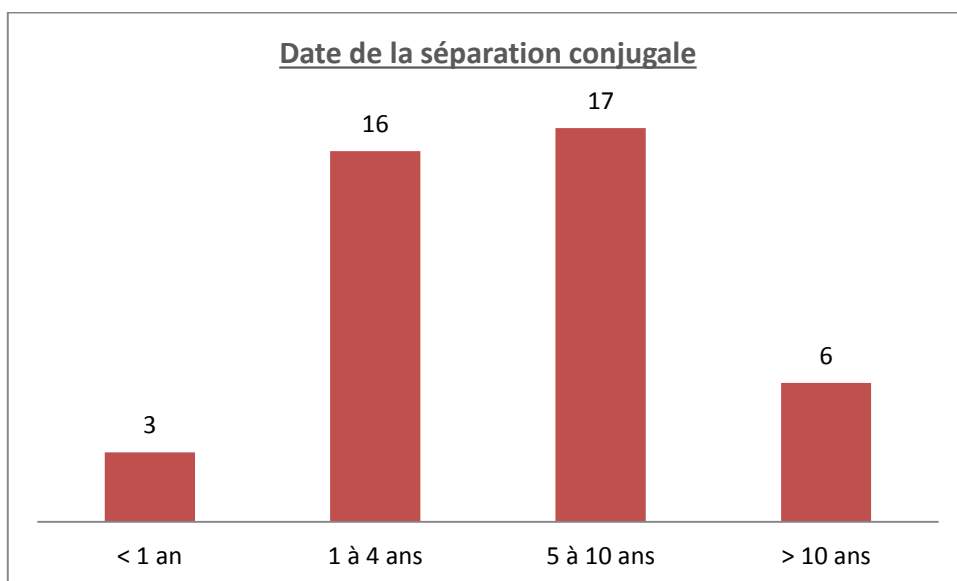




4 parents voient leur enfant dans un espace rencontre.

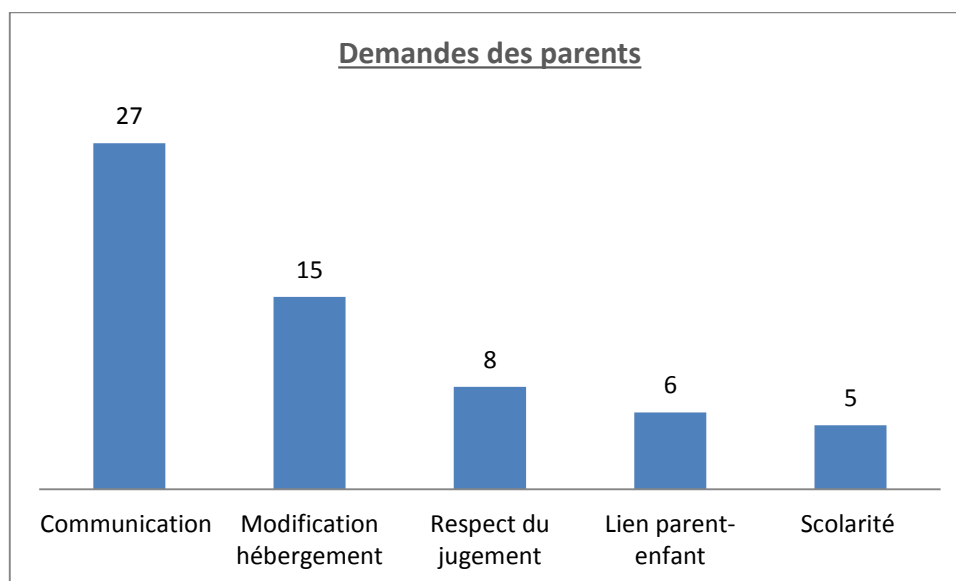
11 enfants ne voient plus un des deux parents.

En moyenne, les parents rencontrés sont séparés depuis 5 ans et demi.



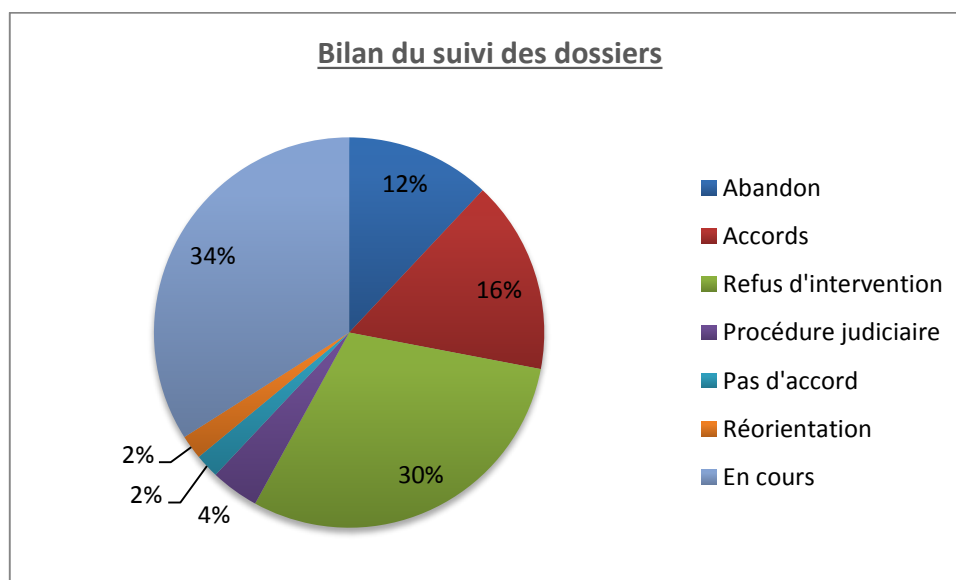


Les principales demandes formulées par les parties sont les suivantes :



37 dossiers ont été clôturés. 13 sont toujours traités actuellement.

Certains ont été classés comme « abandon » car, suite à une procédure judiciaire en cours, les parents n'ont plus formulé de demandes après le jugement rendu.



## **VI. Analyse des effets attendus et atteints**

Force est de constater que quand des parents sont dans une logique d'affrontement, il est difficile pour eux d'envisager une communication positive, même quand il s'agit de parler de leur enfant et de son bien-être.

L'orientation vers l'Espace parents pourra les amener à tenter de pacifier leur conflit, en menant un travail préalable et nécessaire. En effet, tous les parents ne sont pas prêts à s'engager dans une démarche amiable qui nécessite d'abord et avant tout un travail sur leurs différends. L'espace parents peut prendre ce temps avec chacun des parents de manière individuelle s'ils ne sont pas encore prêts à un processus de médiation commun.

Le travail relationnel mené permet ainsi d'avoir un impact sur les relations familiales au sens large. L'enfant mis en difficulté par la séparation de parents y trouve un intérêt direct (ses parents parlent de lui dans un lieu, cela veut dire qu'ils peuvent encore se parler, alors que peut-être jusque-là il n'y avait plus aucune communication).

Dans les quelques situations qui ont pu déjà être clôturées, un apaisement des tensions et par là une amélioration dans la communication sont des éléments observables, qui impactent directement la relation parents-enfants.

## **VII. Appréciation relative à la mise en perspective avec le projet initial et le plan d'actions du CAAJ de Liège**

### **1 -Correspondance à une action ou un projet de Prévention Générale**

L'Espace Parent dans la Séparation est en concordance avec l'avis **N° 50 du CCAJ** qui élabore une définition du concept de prévention générale à partir de « la loi de la reproduction de la violence ». La prévention générale participerait de cette tentative d'enrayement précoce des violences visible et invisibles sur le plan individuel.

L'avis **N° 144 du CCAJ** rendu d'initiative le 2 juin 2014 précise également que parmi les situations des SAJ/SPJ « un jeunes sur trois est pris en charge pour des problèmes relationnels entre adultes au sein de sa famille (32%) : une fois sur deux les jeunes sont mis en difficultés ou en danger suite à une séparation parentale conflictuelle (52%),... »

Force est de constater que le travail mené au sein de l'Espace Parent relève par essence d'un travail inscrit dans l'axe de prévention générale. Ce travail concerne principalement les violences existant sur le plan individuel, mais également les violences d'ordre structurel, lorsque les procédures entreprises prennent le pas sur la possibilité « de parler » et entretiennent ainsi le conflit.

Les objectifs sont :

- d'intervenir de manière flexible en amont et pas seulement dans les situations de conflits parentaux aigus avec des enfants en grande difficulté.

- de tenter d'enrayer les situations (fortement) dégradées, mais également de prévenir d'éventuelles dégradations (l'Espace Parent est un lieu de conscientisation des besoins de l'enfant)

La déclaration de politique communautaire 2014-2019 précise d'ailleurs que « le Gouvernement s'engage à poursuivre une politique de soutien à la parentalité visant améliorer les conditions d'exercice et de pratique du rôle parental afin d'assurer le développement et l'épanouissement de chaque enfant ».

Nous partons du présupposé que **l'enfant ira mieux si la relation entre ses parents peut se pacifier.**

Nous souhaitons dès lors toucher des personnes vivant des situations variées, que celles-ci soient orientées par le Parquet, les Juges, les SAJ, le SPJ, les AMO, les avocats, les médecins, les centres PMS, PSE, les maisons de Justice, les services d'aide aux victimes ...

Cette orientation, la plus large possible, permet d'en faire un espace préventif au bénéfice prioritaire du bien-être des enfants. Rétablir la communication et soutenir la parentalité c'est parier sur le fait que nous pouvons éviter l'enlèvement dans des difficultés qui génèrent de la souffrance pour le jeune et sa famille.

Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse Rachid Madrane a déjà rappelé qu'il voulait dans ses priorités « **mettre l'accent sur la prévention. De par ma propre expérience de terrain dans les services AMO, je retiens qu'il vaut mieux trouver des solutions aux petites difficultés avant qu'elles ne deviennent de gros problèmes qui mobilisent du personnel, énormément d'énergie et entraînent de la souffrance pour le jeune et sa famille.** »

## **2- Priorité au projet développé en réseau.**

Tous ceux qui, dans l'exercice de leur profession, sont amenés à intervenir dans les conflits familiaux (médiateurs, psychologues, pédopsychiatres, magistrats, avocats, assistants sociaux, éducateurs ...) rencontrent des enfants ou des adolescents en difficulté du fait de la séparation de leurs parents. Ce constat n'est pas seulement dressé par les professionnels des secteurs judiciaire, de l'aide à la jeunesse ou de la santé mentale, mais également par ceux qui sont en contact régulier avec des enfants (enseignants, CPMS, médecins, responsables de mouvements de jeunesse, travailleurs de services sociaux ...).

**Une structure, telle l'Espace Parents, permet un travail d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'orientation vers laquelle les intervenants de tous ordres, peuvent orienter les parents en conflit.**

L'innovation de l'Espace Parents de Liège est qu'il regroupe sept services d'aide en milieu ouvert, où les travailleurs interviennent de manière conjointe dans les situations qui leur sont orientées. Il s'agit là d'une première en terme de travail en réseau :

- **permanences** physiques ;
- **rendez-vous** avec les parents ;
- **réunions de concertation, d'ajustement de notre méthodologie de travail et d'évaluation continue** une fois/mois entre les 15 travailleurs des différents services ;

- **-formation commune** axée sur le travail et les outils de médiation.

Les partenaires sont porteurs du projet. Chaque service met en effet à disposition un ou deux travailleurs sociaux, un à deux demi jour/semaine.

Le comité de pilotage mis en place est composé de la coordinatrice de l'EPS, des directeurs des 7 AMO, de 2 représentants du Parquet, d'un représentant des Juges de la famille, d'une avocate et d'une directrice adjointe du SPJ de Liège. Il permet une évaluation et un réajustement de notre méthodologie de travail de manière continue.

Au fil des mois, le projet a été présenté dans divers lieux et les retours sont très positifs avec de plus en plus d'intérêt à pouvoir nous réorienter des situations (SAJ, SPJ, Juges de la famille, Jeune Barreau de Liège, Plateforme Provinciale sur la violence intra-familiale, différentes coordinations sociales, service d'aide aux victimes, maison de Justice, services de médiation).

### **3- Projet transférable et transposable dans d'autres réalités**

Premièrement, la méthodologie particulière et adaptée à chaque situation permet de progresser de manière souple et adaptée :

- 1) rencontre avec le parent qui prend contact (par téléphone ou lors de la permanence)
- 2) prise de contact par le premier parent avec l'autre parent (le cas échéant par l'EPS)
- 3) rencontre avec l'autre parent
- 4) si possible, rencontre avec les deux parents

Deuxièmement, la formation commune relative aux outils de médiation permet d'adopter une attitude commune dans le soutien des parents rencontrés et de veiller à la philosophie du projet afin de mettre en place une dynamique et un dispositif commun aux 7 AMO partenaires.

Il en va de même pour les réunions de concertation régulière.

Cette manière de procéder est un atout considérable et est bien entendu transposable que ce soit dans l'approche du travail de manière générale au sein des différentes AMO (sur d'autres thématiques que les séparations parentales), mais aussi dans la mise en place du travail en réseau de manière participative pour chacun des acteurs concernés.

L'Espace parents est aussi amené à sensibiliser les services ou personnes en rapport avec des enfants dont les parents traversent une séparation difficile en partageant son expérience de manière proactive.

### **4- Le public est au centre de l'action, actif et participatif.**

Il s'agit d'un **dispositif d'écoute et d'appui aux parents** leur permettant de prendre conscience des effets et difficultés que la séparation engendre chez leur enfant.

L'Espace Parents s'adresse aux parents séparés ou en instance de séparation qui rencontrent des difficultés liées au partage de l'éducation des enfants domiciliés sur l'arrondissement de Liège.

L'EPS aide les parents séparés à se (re)centrer sur les besoins de leur(s) enfant(s) et à coopérer dans l'exercice conjoint de l'autorité parentale. En effet, les conséquences d'une séparation problématique sont moins pénibles pour l'enfant lorsque les parents parviennent à trouver un certain apaisement.

Les intervenants adaptent les modalités de la rencontre avec souplesse de manière à rejoindre chacun des parents dans ses attentes. Les parents s'expriment dans un contexte libre de toute pression, de toute contrainte de temps ou de résultat, sans devoir rendre des comptes.

Les professionnels veillent à prendre soin des parents, les soutenir et les rassurer. Ils s'engagent à être bienveillants et à l'écoute de chacun en menant un travail d'information, de sensibilisation, d'évaluation et d'orientation avec les parents rendus réellement acteurs dans leurs choix.

Pour rappel, le travail des intervenants de l'EPS est poursuivi selon une **méthodologie particulière et adaptée à chaque situation qui permet de progresser de manière souple et adaptée** (voir supra point 3) :

Le nombre de rencontres individuelles ou communes dépend la volonté des parents de s'engager dans le processus. Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- permettre aux parents de se réappropriier leur histoire :
- établir ou rétablir la capacité des parents à communiquer :
- soutenir les parents dans une démarche d'expression des émotions, sans jugement :
- renforcer la responsabilité parentale :
- imaginer avec les parents de nouvelles perspectives quant à leurs relations parentales, en les recentrant sur le bien-être de l'enfant ;
- construire un cadre respectueux pour chacun.

Pour rappel, l'intervention de l'EPS est **gratuite et la confidentialité** est garantie.

Cette confidentialité permet peu à peu aux parents de s'extraire de la logique de « prouver quelque chose à un tiers décideur » et devenir « acteurs » de leurs propres décisions.

**Pour rappel, les enfants sont les premiers bénéficiaires** d'une meilleure articulation de ses parents dans leur rôle éducatif.

## VIII. Evaluation

### **Évaluation des intervenants par l'intermédiaire d'un questionnaire remis aux intervenants et aux membres du comité de pilotage.**

#### Des besoins existent-ils toujours ?

- Il semble nécessaire de continuer à rendre le service plus visible ;
- La mise en présence des deux parents n'est pas toujours évidente, il est important de travailler sur cet aspect notamment par le biais de la formation avec Monique Stroobants.

#### D'autres besoins sont-ils ressortis ?

- Un groupe de parole pour enfants qui interviendrait hors mandat est une piste évoquée pour entendre la souffrance des enfants qui vivent une séparation ;
- Un certain nombre de demande existent concernant des conflits grands-parents/parents avec des enfants en souffrance ;
- La permanence physique au tribunal est à réinvestir (moins de demande par ce biais que par celui de la permanence téléphonique ;
- Il apparaît un manque de lieux neutres et non mandatés pour déposer les enfants de parents qui ne veulent plus se croiser (le travail de communication est nécessaire mais parfois encore impossible à mettre en place avec des situations trop aigues) ;
- Demande d'analyse de situations lors des réunions de concertation (nous le faisons en formation commune, mais nous pourrions le systématiser en réunion de concertation) ;
- Échange de bonnes pratiques ;
- Demandes de rencontres directeurs-travailleurs.

#### Effets positifs ?

- Meilleure connaissance des différentes AMO entre elles et collaboration ;
- Méthodologie commune entre intervenants ;
- Augmentation des compétences des travailleurs et sensibilisation ;
- Lieu d'écoute, de non-jugement et de paroles permettant une mise à plat du conflit ;
- Diminution des dégâts dans les familles ;
- Réponse appropriée et plus tôt dans le processus ;
- Gratuité.

#### Effets négatifs ?

- Si un parent est défaillant, ne renforce-t-on pas le conflit ? ;
- Attention à ne pas nourrir un espoir de résolution de conflit non rencontré.

#### Quels sont les facilitateurs ?

- Réunions de coordination et du comité de pilotage ;
- Lieu accessible pour le public et central ;
- la formation commune renforce la cohésion ;
- Confidentialité, gratuité et non mandat (cadre AMO) ;

- Soutien du Tribunal de la Famille et du parquet ;
- Collaboration et soutien du secteur de l'aide à la jeunesse et de différents services ;
- Mise à disposition de locaux (Tribunal de la Famille et Espace Wallonie) ;
- Le mi-temps coordination (importante pour la gestion de l'agenda des 15 travailleurs, la permanence téléphonique et le suivi continu des dossiers, ainsi que pour le fil conducteur entre la formation et les réunions) ;
- Impartialité & neutralité ;
- On prend le temps et les horaires sont adaptables ;
- Le fait que les parents prennent contact par eux-mêmes facilite l'entretien ;
- Multiplicité des intervenants (formations différentes, richesse des échanges et des pratiques de chacun).

### Quels sont les freins ?

- Coordination entre trois intervenants (coordinatrice et 2 intervenants) par dossier ;
- Le nombre de travailleurs (c'est difficile de gérer une grande équipe, d'où l'importance d'une coordination) ;
- Le manque de personnes qui viennent à la permanence physique au tribunal ;
- Difficultés de mettre en lien la pratique et la théorie (pas toujours facile de trouver les bons mots par rapport à l'aisance de la formatrice, on se sent parfois coincés). D'où l'intérêt de travailler sur des situations avec elle (supervision et intervision) ;
- On peut nous trouver à trois moments différents (Perm. Tél., Perm. Physique au tribunal et à l'EW). C'est parfois difficile à comprendre pour les gens ;
- Laps de temps entre les rendez-vous de parents (mais si on compare la procédure judiciaire c'est beaucoup plus rapide). Dans la mise en place, ce n'est pas facile de fixer des rendez-vous dans les 15 jours. Parfois ça prend déjà du temps d'avoir les coordonnées d'un des parents. Parfois, des parents ne répondent pas à nos courriers, à nos appels ;
- Les plages horaires : à l'Espace Wallonie (8h30-12h ; 13h-16h30) et les permanences téléphoniques restreintes cependant la coordinatrice répond à d'autres moments quand elle est présente au bureau.

### Effet sur chaque AMO :

- Meilleure cohésion et collaboration entre intervenants ;
- Permet de croiser les regards ;
- Meilleure connaissance des services ;
- Crainte d'une forte augmentation de demandes.

### Quels changements devraient être apportés ?

- Développer un partenariat avec des médiateurs, le SAJ, les espace-rencontres, etc. ;
- Elargissement des horaires ;
- Améliorer la visibilité ;
- Reconnaissance du projet à part entière et des besoins qu'il permet de rencontrer ;
- Systématiser l'évaluation auprès des parents (en effet, nous avons envoyé des formulaires d'évaluation aux parents après la clôture du dossier, ce qui n'a pas permis de recueillir les informations souhaitées). Pour la suite, il est important de prendre le temps au dernier entretien de remplir une brève évaluation directement avec les parents.

Des entretiens, il ressort cependant que le fait d'avoir pris le temps d'écouter la demande, est un élément positif, il semble souvent aussi important aux parents d'essayer autre chose pour leur enfant.